



LUGO DI NAZZA
Mairie

DECISION DU MAIRE 2023

Objet : attribution d'un marché de travaux de mise en sécurité de la maisonnette cadastrée C 135

Le Maire de Lugo di Nazza

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-22,
- Vu la délibération du conseil municipal du 27 juillet 2020, déléguant à Monsieur François Benedetti, Maire de Lugo di Nazza, une partie de ses attributions sur les champs de compétences régis par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les crédits budgétaires disponibles au BP 2023 ;
- CONSIDERANT que la bâtisse communale doit être en partie sécurisée,
- CONSIDERANT qu'une proposition a été demandée à l'entreprise SAS Biancardini conformément aux dispositions de l'article R 2122-8 du code de la commande publique
- CONSIDERANT qu'au regard de sa proposition, l'entreprise SAS Biancardini a remis une offre économiquement avantageuse

DECIDE

Article 1 : De confier les travaux de mise en sécurité de la maisonnette cadastrée C 135 à l'entreprise SAS Biancardini dont le siège se trouve sur St Antoine 20 240 pour un montant HT de 20 560.00 euros avec un délai de 60 jours.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors d'une prochaine réunion du conseil municipal et figurera au registre des décisions du Maire (registre des arrêtés).

Article 3 : Les personnes suivantes sont chargés chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision :

- Monsieur le Maire de Lugo di Nazza
- Monsieur le Sous Préfet de Corte

Fait à Lugo di Nazza, le lundi 31 juillet 2023
Monsieur le Maire
François Benedetti



Affiché en Mairie le : 01/08/2023.
mise en ligne : 01/08/2023.

Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut désormais être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr